

Un coup de pouce pour vos études !

L'Allocation Municipale Étudiant (AME) est élargie à l'ensemble des bacheliers (boursiers et non boursiers) !



L'Allocation Municipale Etudiant (AME) est un dispositif de la Ville et du CCAS qui permet aux bacheliers ayant obtenu leur diplôme en 2021, 2022 ou en 2023 de pouvoir bénéficier d'une aide financière en échange de leur participation aux événements de la Ville. Une belle opportunité pour les jeunes d'être soutenus dans leurs poursuites d'études post-bac tout en renforçant leur implication dans la vie locale ! Depuis l'année dernière, l'ensemble des bacheliers de la commune (boursiers et non-boursiers) sont éligibles à cette aide à condition de résider à Chanteloup-les-Vignes depuis trois ans au minimum et d'être âgés de moins de 26 ans. Afin de faciliter votre demande d'allocation, la Ville a mis en place un formulaire en ligne (dans la rubrique vos démarches) ou en téléchargement (ci-dessous). La démarche est simple et accessible partout en un clic, alors n'attendez plus !

Dépôt des dossiers jusqu'au 30 septembre 2023

Contact

Allocation Municipale Etudiant (AME)

CCAS, 2 bis Rue Paul Gauguin

Tél. 01 39 74 20 16

Documents

[Dossier AME Première demande 2023](#)

[Liste pièces 1ere demande AME 2023](#)

[Dossier AME renouvellement 2023](#)

[Liste pièces renouvellement AME 2023](#)